

La candidature de la Suisse au Conseil de sécurité

- Depuis son adhésion à l'ONU en 2002, la Suisse a obtenu des mandats clés dans tous ses organes principaux (Conseil économique et social, Conseil des droits de l'homme, Présidence de l'Assemblée Générale 2011/12), à l'exception du Conseil de sécurité.
- Pour la première fois, la Suisse est candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans entre 2023-24.
- Le Conseil fédéral a formellement déposé la candidature de la Suisse en 2011, après avoir mené des consultations approfondies au sein du Parlement.
- Cette candidature a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires dans les années qui ont suivi et le Parlement a toujours soutenu la position du Conseil fédéral.
- Le [rapport du Conseil fédéral du 5 juin 2015](#) sur la candidature de la Suisse établit dans le détail que la neutralité helvétique est compatible avec une participation au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n'est pas partie au conflit au sens du droit de la neutralité. Son mandat consiste à maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Le rapport confirme également qu'un siège au Conseil de sécurité n'implique aucune obligation supplémentaire vis-à-vis de l'ONU, que ce soit au niveau juridique, politique ou financier.
- Le 26 juin 2020, le chef du DFAE Ignazio Cassis a présenté le [slogan officiel](#) de la candidature Suisse : « Un plus pour la Paix / A plus for Peace ».
- Le 29 octobre 2020, la Présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga et le Conseiller fédéral Ignazio Cassis ont marqué la phase finale de la candidature avec un événement virtuel à New York, ainsi qu'une [conférence de presse](#) à Berne le 30 octobre 2020.
- Le Conseil fédéral a défini la candidature comme un élément central de la priorité « Paix et sécurité » de sa [stratégie de politique extérieure 2020-2023](#).
- Conformément à ses [objectifs pour 2022](#), le Conseil fédéral décidera les priorités concrètes de la Suisse pour son siège au Conseil de sécurité au cours du second semestre

Processus électoral

- Les élections auront lieu le 9 juin 2022 à New York.
- Le corps électoral est l'Assemblée générale des Nations Unies, qui réunit 193 États. Deux tiers des voix sont requises. Le vote se tient à bulletin secret.
- Les candidats pour un siège non-permanent en 2023-24 sont : Suisse, Malte, Japon, Equateur, Mozambique.
- A ce jour, la Suisse n'a pas de concurrent direct. Seule Malte a posé sa candidature aux côtés de la Suisse pour l'un des deux sièges à pourvoir pour le groupe régional des Etats d'Europe occidentale et autres Etats (WEOG).

Mécanismes prévus pour la période du siège 2023-24

- Le 10 novembre 2021, le Conseil fédéral a défini les [processus de coordination](#) applicables au sein de l'administration fédérale pendant la période du siège, ainsi que les modalités de son propre implication.
- Quant au rôle du Parlement, le Conseil fédéral a présenté le 11 septembre 2020 le [rapport « Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement »](#). Il contient une série de propositions concrètes pour impliquer le Parlement durant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité.
- Les commissions de politique extérieure (CPE) ont conclu leurs discussions à ce sujet en octobre 2021. Sur la base des options proposées dans le rapport précité et suite à ces discussions, il a été convenu, entre autres, que le Conseil fédéral :
 - consulte les CPE au sujet des priorités de la Suisse au Conseil de sécurité ;
 - communique aux CPE les positions de principe fondamentales de la Suisse sur les contextes régionaux et questions thématiques importants avant le début du mandat ;
 - informe régulièrement le Parlement pendant le mandat par le biais des CPE et ;
 - consulte les présidents des CPE lorsque des circonstances clairement définies et importantes l'exigent (création d'un nouveau régime de sanctions ou autorisation de mesures de coercition militaire).